

**CONTRAT PORTANT MISSION D'EXPERTISE
DANS LE CADRE DES ETUDES ET DE LA CONCERTATION DU
GRAND PROJET FERROVIAIRE PARIS – ORLEANS – CLERMONT-FERRAND – LYON**

**« DIRE D'EXPERT SUR LA METHODOLOGIE UTILISEE DANS LES ETUDES DE TRAFICS ET LE BILAN
SOCIOECONOMIQUE DU PROJET POCL »**

Entre les soussignés

Monsieur Bernard GERARDIN, responsable du Cabinet Gérardin Conseil
Adresse : 188, avenue Jean Lolive 93 500 PANTIN
Tel : 06 10 68 80 32
N° de SIRET : 399 939 198 00038

Et

Réseau ferré de France, Mission POCL, représentée par Didier ROBLES, directeur de projet,
92 avenue de France, 75648 Paris Cedex 13.

Préambule

Le 7 juin 2012, motivé par les conclusions de la Commission nationale et de la Commission particulière du débat public, le conseil d'administration de RFF décidait de se donner un an pour éclairer, avec les acteurs et les citoyens du territoire du projet, le choix d'un scénario final sur lequel pourront être approfondies les études ultérieures.

A la suite du comité de pilotage du 3 octobre 2012, qui réunit RFF, l'Etat et les cinq Régions concernées par le projet et co-financeurs des études et de la concertation (Régions Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes), RFF a engagé les études et la concertation sur la base des scénarios Ouest et Médian dans leur variante Roanne pour proposer des adaptations de scénario en le qualifiant en termes de déplacements et d'accessibilité des territoires, d'insertion environnementale, de faisabilité économique et financière. Le dispositif de la concertation est mis en œuvre sous le regard de Mélanie Goffi, garante de la concertation nommée par la Commission nationale du débat public.

Lors de cette phase de concertation, l'association TGV Grand Centre Auvergne, le Collectif Stop LGV et la Coordination des associations du Beaujolais, ont saisi la garante de la concertation d'une demande de contre-expertise sur :

- Le modèle de prévisions de trafic et plus généralement la méthodologie utilisés dans les études conduites par RFF pour estimer la clientèle relative à la fois aux scénarios du projet POCL et à la ligne Paris-Lyon existante
- les hypothèses utilisées dans les études socioéconomiques conduites sous l'égide de RFF.

Dans ce contexte, et en concertation avec les demandeurs des contre-expertises et RFF, la garante de la concertation a sollicité Monsieur Bernard GERARDIN, responsable du Cabinet Gérardin Conseil.

L'objet du contrat est de préciser le contenu, les moyens et les conditions d'exercice de la mission assurée par Monsieur Bernard GERARDIN, responsable du Cabinet Gérardin Conseil.

EN CONSEQUENCE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Désignation de l'expert

Compte-tenu de l'expérience de Monsieur Bernard GERARDIN, responsable du Cabinet Gérardin Conseil, en matière de prévisions de trafics et de bilan socio-économique de projets d'infrastructures, et en accord avec les demandeurs des contre-expertises et RFF ;

Monsieur Bernard GERARDIN, responsable du Cabinet Gérardin Conseil, a été désigné tant qu'expert pour apporter un dire d'expert sur :

- Le modèle de prévisions de trafic et plus généralement la méthodologie utilisés dans les études conduites par RFF pour estimer la clientèle relative à la fois aux scénarios du projet POCL et à la ligne Paris-Lyon existante
- . Les rapports d'études interrogés sont :
 - o « Méthodologie et hypothèses des études de trafics de la LGV POCL », Setec International, avril 2010
 - o « Prévisions de trafic des scénarios du projet », Setec International, février 2011
 - o « Perspectives de trafics et de circulation Sud-Est : LGV Paris-Lyon et LGV POCL », Setec International, juin 2011
- les hypothèses utilisées dans les études socioéconomiques conduites sous l'égide de RFF. Le rapport interrogé est le « Bilans socio-économique et évaluation carbone », Setec International, février 2011

La mission de l'expert

L'expert est une personne compétente, neutre et indépendante vis-à-vis du projet POCL et des parties impliquées dans le groupe de travail, et dont la mission est de produire une lecture critique des études pré-citées, le cas échéant en préconisant des pistes d'amélioration argumentées, à savoir :

- « Méthodologie et hypothèses des études de trafics de la LGV POCL », Setec International, avril 2010
- « Prévisions de trafic des scénarios du projet », Setec International, février 2011
- « Perspectives de trafics et de circulation Sud-Est : LGV Paris-Lyon et LGV POCL », Setec International, juin 2011
- « Bilans socio-économique et évaluation carbone », Setec International, février 2011

Cette mission comprend :

- La réalisation de la contre-expertise comprenant la lecture critique des études et la production d'un rapport de contre-expertise ;
- La participation à une réunion de restitution le 11 juin matin, à Paris ;
- La présentation et la remise d'un projet de diaporama powerpoint, lesquels seront transmis par mail à la garante de la concertation au plus tard le 7 juin ;
- Les échanges avec la garante
- Le cas échéant si l'expert le jugeait utile, des échanges avec le ou les bureaux d'études maître d'œuvre des études à expertiser.

En sus des études, l'expert reçoit les analyses et notes de contexte des demandeurs de la contre-expertise, qui témoignent de leur appréciation des enjeux.

Les engagements de l'expert

L'expert veille au respect des principes qui conditionnent le bon déroulement de son retour d'expérience :

- Indépendance
- Objectivité et neutralité vis-à-vis des intérêts des parties
- Professionnalisme dans les informations apportées (argumentation et exemples)
- Clarté et pédagogie de ses rendus.

Monsieur Bernard GERARDIN certifie n'être lié à aucun contrat avec la mission POCL, et ne disposer d'aucun intérêt personnel dans les activités menées par RFF et par les autres parties prenantes de la concertation.

Les moyens de l'expert

Les indemnités sont établies pour un montant [REDACTED]

Les remboursements de frais auxquels aura droit l'expert comprennent les frais de déplacement et d'hébergement liés à la réunion du 11 juin à Paris. L'expert transmettra ses justificatifs de frais à la Mission POCL, à l'adresse suivante :

Réseau ferré de France, Mission POCL, 92 avenue de France, 75648 Paris Cedex 13.

Durée et fin de la mission de l'expert

La mission se déroule sur une période de 1 mois, à la date de signature du présent contrat.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux

Le

L'expert

La garante de la concertation

Réseau ferré de France